

Préparé par la Direction des services professionnels et hospitaliers En collaboration avec la Direction des soins infirmiers Date d'entrée en vigueur : Juin 1997 Date de révision : Octobre 2005 Approuvé par résolution n° 2005 10.33 du CMDP	PROTOCOLE N° P-3.05
	Écoulements oculaires
	Infirmières

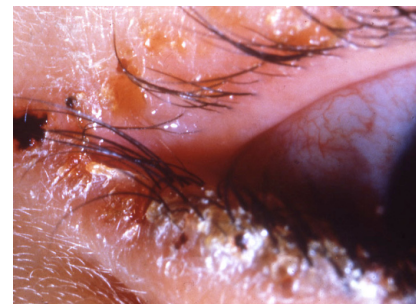
ÉVALUATION

La collecte des données est essentielle à une bonne évaluation. Les éléments suivants sont à vérifier :

- Atteinte d'un seul œil ou des deux yeux ?
- Depuis combien de temps ?
- Début des « symptômes », soudains ou progressifs
 - ▷ Larmoiement, démangeaisons, yeux qui chauffent, avec ou sans sécrétion
 - ▷ Diminution de vision de près ou de loin
 - ▷ Douleur oculaire avec ou sans céphalée

INDICATIONS CLINIQUES ET DÉMARCHES À SUIVRE

Les problèmes d'écoulement oculaire et de blépharite chronique sont fréquents chez les patients en hébergement et soins de longue durée. Le protocole suivant vise à permettre aux infirmières d'établir, en fonction des symptômes présentés par le patient, à quel moment consulter le médecin et débiter un traitement.



Le protocole est constitué de quatre étapes. Les trois premières correspondent à l'évaluation d'un signe ou d'un symptôme particulier (écoulement oculaire, érythème oculaire, perte de vision et douleur oculaire) pour déterminer la présence d'une urgence médicale nécessitant une évaluation rapide par le médecin. La dernière étape correspond à la conduite à suivre en conclusion de l'évaluation et décrit le traitement d'un écoulement oculaire ne représentant pas une urgence médicale, le cas échéant.

1. Déterminer la couleur de l'écoulement oculaire

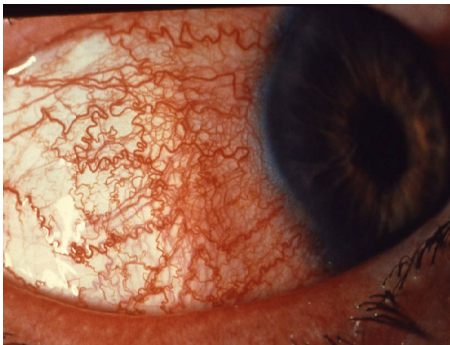
La couleur des croûtes ne témoigne pas de la couleur de l'écoulement. Afin de bien noter la couleur de l'écoulement, il faut faire un nettoyage des paupières (croûtes) avec de l'eau tiède, débarbouillette ou tige montée. Au cours de quelques visites dans les 2 à 3 heures qui suivent, vérifier le cumul d'un écoulement frais et sa couleur.

- ▷ **Si l'écoulement est jaune ou verdâtre** : Ce problème laisse suspecter la possibilité d'une cause infectieuse. Des cultures oculaires devraient être faites avant de prescrire les antibiotiques topiques. La technique de prélèvement des sécrétions oculaires sur un milieu de culture est expliquée à la fin de ce protocole.
- ▷ **Si l'écoulement est transparent ou blanchâtre**, ne pas faire de cultures oculaires et passer à l'étape 2 du protocole.

2. Déterminer la présence d'un érythème oculaire

Quatre types d'érythème peuvent être observés.

- ***L'érythème oculaire central***



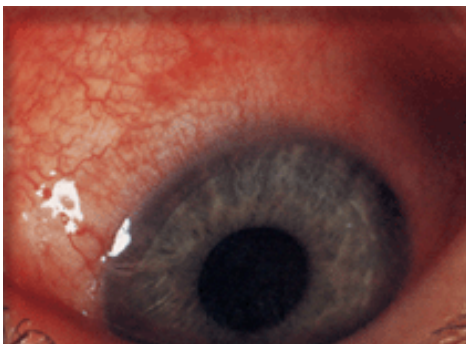
La rougeur est surtout présente au pourtour de l'iris et peut s'étendre vers la périphérie de l'œil. Ce type d'érythème fait soupçonner une pathologie intra-oculaire sérieuse comme une uvéite ou un glaucome aigu.

- ***L'érythème oculaire périphérique léger à modéré***



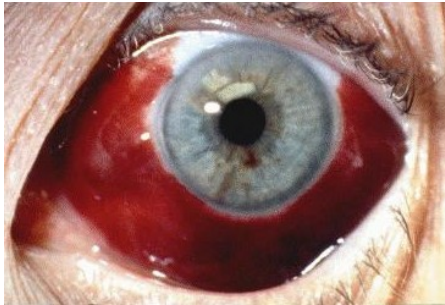
La rougeur ne prédomine pas au pourtour de l'iris et est surtout présente en périphérie de l'œil. Elle est peu intense et représente quelques vaisseaux sanguins visibles dans le tissu conjonctival.

- ***L'érythème oculaire périphérique important***



La rougeur ne prédomine pas au pourtour de l'iris et est surtout présente en périphérie de l'œil. Toutefois la rougeur est intense en raison de nombreux vaisseaux sanguins visibles dans le tissu conjonctival.

- **Hémorragie sous-conjonctivale**

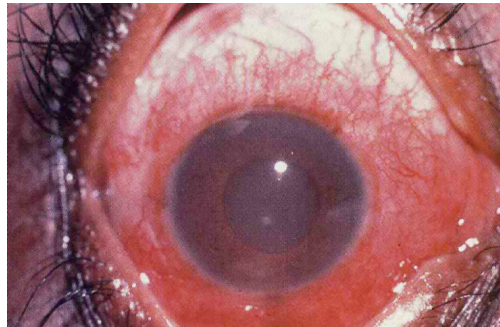


La rougeur est franche, localisée et homogène. Ce type d'érythème est habituellement sans gravité, si survenu en dehors d'un contexte de traumatisme oculaire.

3. Déterminer la présence d'une douleur oculaire ou d'une perte de vision

Questionner le bénéficiaire sur la présence d'une douleur oculaire, son intensité, depuis quand et sur la présence d'une perte de vision, à un ou deux yeux, depuis quand, d'apparition subite ou non.

Si l'érythème est central avec douleur et pupille en semi-mydriase, penser à un glaucome aigu jusqu'à preuve du contraire.



4. Conclusion de l'évaluation

▷ **Il faut aviser le médecin s'il y a présence :**

- d'un écoulement jaune ou verdâtre;
- d'un érythème central;
- d'un érythème périphérique important;
- d'une douleur oculaire;
- d'une diminution de vision subite ou d'une perte de vision.

▷ **Procéder au traitement de l'écoulement oculaire blanchâtre ou transparent avec un érythème conjonctival périphérique léger à modéré**

- Faire des compresses de NaCL 0.9 % pendant 5 à 10 minutes tid à l'oeil atteint ou aux deux yeux, ainsi qu'un nettoyage des paupières tid pendant 3 jours avec du NaCL 0,9 %.
- Éviter les bains d'yeux qui se vendent en pharmacie, car ils détruisent les substances naturelles lubrifiantes, augmentent ainsi l'irritation et diminuent les défenses de l'oeil contre les bactéries.
- Si les symptômes persistent malgré le traitement aux trempettes de NaCL 0,9 % pendant 3 jours, poursuivre le traitement aux trempettes et aviser le médecin.

Technique de prélèvement des sécrétions oculaires sur un milieu de culture

Matériel requis

Tiges montées stériles
NaCL 0,9 % stérile

Technique

- Tenir la tige montée par son extrémité seulement.
- Humecter le coton avec une goutte de NaCL 0,9 % stérile et passer la tige montée sur le tissu à cultiver :
 - ▷ *Conjontivite* : dans le cul de sac conjonctival, passer la tige montée depuis le côté nasal vers le côté temporal et revenir vers le côté nasal en passant sur la ligne des cils.
 - ▷ *Voies lacrymales* : presser sur le sac lacrymal avec le doigt et prélever les sécrétions à leur sortie du canalicule avec la tige montée.
- Ensemencer dans les milieux de culture :
 - ▷ *Liquide* : déposer la tige montée dans le milieu de culture et la casser ou la couper à l'aide de ciseaux flambés, de façon à ce que seule la partie non touchée reste dans le contenant.
 - ▷ *Solide* : passer la tige montée sur le bord du milieu de culture.

REMERCIEMENTS

Docteure Yolande Dubé, ophtalmologiste de l'Hôpital du Saint-Sacrement, Centre hospitalier affilié universitaire de Québec, a collaboré à la révision de ce protocole et a fourni la plupart des photos.

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et
pharmaciens

M:\DSP_CMDPLIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Protocoles\Protocoles\P-3.05 Ecoulements oculaires.doc